

2023-04-11-N11

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

Nomenclature : 7.1.1.1.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le Mardi 11 Avril 2023, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 04 Avril 2023

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LAFFON-LE GALL Emilie, L'HOUÉ Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PERSON Claude, PINELL Daniel, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, THAMI Halima, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :
CASSAGNE Marjorie

Absents ayant donné procuration :

CAMI Patricia à PETIT Vivien,
ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie à SENYARICH Olivier,
LAFFON Roxane à NOGUÉS Dominique,
TIGNON Magalie à DEDOURGE Anne-Marie,
THOMAS Patrick à PERSON Claude,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION 2022 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2022 du service de l'assainissement en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|--|-------------------------|
| Recettes y compris excédent 2021 reporté | 715 165.21 euros |
| Dépenses | 387 072.99 euros |
| Excédent de clôture | 328 092.22 euros |

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20230411-2023_04_11_N11-BF
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|---|-------------------------|
| Recettes réalisées y compris les excédents reportés | 256 934.69 euros |
| Reste à réaliser..... | 37 000.00 euros |
| Total produits..... | 293 934.69 euros |

| | |
|--|-------------------------|
| Dépenses réalisées y compris déficits reportés | 249 483.56 euros |
| Reste à réaliser..... | 95 000.00 euros |
| Total des charges | 344 483.56 euros |

Résultat - **50 548.87 euros**

De reporter les résultats, y compris les restes à réaliser de la section d'investissement, au budget supplémentaire,

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

Le Conseil Municipal,

VU la délibération, en date du 28 Mars 2023, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

CONSIDERANT que, pour l'exercice 2022, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,

ADOPTE, avec 21 voix pour, 5 voix contre (Bienaimé Régis, Thami Halima, Pinell Daniel, Vidal Sylvie, Quintus Cécile), la balance des comptes 2022 certifiée exacte par le receveur municipal,

DECIDE de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2023 y compris les restes à réaliser des programmes de la section d'investissement,

Chapitre 002 / Article 002

Excédent de fonctionnement reporté 277 092.22 euros

Chapitre 001

| | |
|---|-----------------|
| Excédent d'investissement reporté | 7 451.13 euros |
| Déficit de restes à réaliser d'investissement reportés..... | 58 000.00 euros |
| Excédent capitalisé (1068) | 0.00 euros |

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
CABRERA Christine

Le Maire,
Jacques GARSAU

Certifié exécutoire

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le 20 AVR. 2023

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le 20.04.2023

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
068-2176601088-20230411-2023_04_11_N11-BF
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023